

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Dossier Clarebout : Dépôt de plainte avec constitution de partie civile**

Depuis la semaine dernière, des dégradations de biens privés ont été constatées auprès de voisins de membres du personnel de l'Intercommunale et de prestataires d'IDEA. Des menaces avec atteinte à la personne ont également été proférées.

Ces faits sont doublement graves, ils s'attaquent non seulement à des personnes internes et externes à l'Intercommunale mais aussi aux missions d'intérêt général mises en œuvre par son administration, ses dirigeants et ses collaborateurs. L'ensemble des actions de l'Intercommunale vise à contribuer à l'attractivité et la réindustrialisation du territoire. Son administration doit opérer en toute objectivité sur base d'éléments techniques et juridiques, elle n'a pas à prendre parti dans un débat. Par ailleurs, tout projet économique ou industriel devant faire l'objet d'octroi de permis doit suivre des procédures strictes, qui se déroulent en-dehors des compétences d'une Intercommunale et qui prévoient souvent des enquêtes publiques.

Il est donc non seulement erroné de s'en prendre à des collaborateurs d'IDEA, et fortiori à des personnes étrangères à l'Intercommunale, mais il est encore plus grave de les menacer et de dégrader leurs biens. Dans ce contexte, après avis juridique, les membres du Bureau Exécutif d'IDEA ont décidé de déposer plainte avec constitution de partie civile. Cette décision ne vise pas spécifiquement les associations opposées au projet mais les personnes qui sont à l'origine de ces faits répréhensibles et inacceptables.

Contact Presse : Mirabelle Colagrande – 065/37.57.46